

OMPI



SCCR/S2/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 mai 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

**Deuxième session spéciale du
COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR
ET DES DROITS CONNEXES**

Genève, 18 – 22 juin 2007

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient la liste d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur du comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).

2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation aux sessions du comité des organisations non gouvernementales indiquées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AYANT DEMANDÉ À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT

Coalition of Sports Organizations (Sports Coalition)

Knowledge Ecology International (KEI)

Sports Rights Owners Coalition (SROC)

Coalition of Sports Organizations (Sports Coalition)

Parmi les buts et objectifs de Sports Coalition figure la représentation des intérêts de ses membres en leur qualité de titulaires de droits internationaux, et notamment de droits de propriété intellectuelle tels que droit d'auteur et droits connexes, sur la retransmission télévisée de manifestations sportives en direct qui sont diffusées et retransmises dans le monde entier. Ses principaux objectifs sont les suivants : 1) s'assurer que les droits que ses membres négocient avec les organismes de radiodiffusion ne sont pas limités par les traités internationaux ou la législation nationale; et 2) assurer une protection appropriée, grâce aux traités internationaux et aux lois nationales et aux mesures d'application de ces lois, contre le piratage des retransmissions télévisées des manifestations sportives en direct de ses membres.

Les membres de Sports Coalition concèdent sous licence le droit de radiodiffuser et retransmettre des milliers de manifestations sportives en direct chaque année, ainsi que les résumés de ces manifestations. Sports Coalition s'efforce de préserver la valeur de ces droits en militant en faveur de l'adoption de traités internationaux et de législations nationales qui protègent ces droits et obligations contractuels au lieu de les affaiblir, et qui prévoient des recours privés appropriés contre ceux qui piratent les émissions de manifestations sportives sous licence.

En vertu des traités, lois et contrats privés actuels, les organisations sportives, y compris les membres de Sports Coalition, sont généralement les titulaires de tous les droits, notamment les droits de propriété intellectuelle tels que le droit d'auteur et les droits connexes, sur les retransmissions de leurs manifestations sportives en direct. Les membres de Sports Coalition seront directement concernés par l'adoption du projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion (ci-après dénommé "traité") actuellement examiné dans le cadre du SCCR, qui octroie aux organismes de radiodiffusion des droits nouveaux et élargis sur ces émissions.

Les intérêts des organisations sportives, y compris les membres de Sports Coalition, à l'égard du traité sont uniques et ne sont représentés par aucune autre ONG ou observateur. À la différence des autres œuvres protégées par le droit d'auteur qui sont incorporées dans un support indépendant du signal de radiodiffusion (tel que pellicule, bande magnétique ou fichier numérique), les émissions protégées de manifestations sportives en direct sont "fixées" (enregistrées) en simultané pendant leur transmission et sont incorporées uniquement dans l'enregistrement du signal radiodiffusé (ou du "signal antérieur à la diffusion") proprement dit. Ainsi, le fait d'octroyer aux organismes de radiodiffusion des droits "exclusifs" ou autres sur les retransmissions de manifestations sportives implique nécessairement que les organisations sportives soient en mesure d'exercer leurs droits contractuels ou autres à l'égard de ces émissions.

Les organisations sportives, y compris les membres de Sports Coalition, sont en outre lourdement affectées par le piratage, y compris la retransmission non autorisée sur l'Internet et d'autres vecteurs de leurs programmes protégés contenus dans les signaux de radiodiffusion qui constituent l'objet du projet de traité. La lutte contre le piratage du signal sous toutes ses formes, y compris le piratage des retransmissions télévisées de manifestations sportives, est présentée comme l'un des principaux objectifs du traité proposé. Les membres de Sports Coalition sont l'une des principales catégories de titulaires de droits concernées par les mesures envisagées dans le cadre du projet de traité pour lutter contre ce piratage.

Sports Coalition comprend les membres suivants : Canadian Football League; Ladies Professional Golf Association; Major League Baseball; Major League Baseball Advanced Media, Inc.; National Basketball Association; National Collegiate Athletic Association; National Football League; NFL Europa; National Hockey League; PGA TOUR, Inc.; Professional Golfers' Association of America; United States Tennis Association; et Women's National Basketball Association. Ces organisations sportives ont leur siège en Amérique du Nord et disposent de bureaux en Allemagne, en Australie, au Canada, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en France, à Hong Kong, au Japon, au Royaume-Uni, en République dominicaine et à Taiwan. Les retransmissions de leurs manifestations sportives en direct peuvent être reçues par des stations de radiodiffusion et d'autres médias dans des centaines de pays.

Coordonnées complètes :

Michael Mellis
Senior Vice President and General Counsel
Major League Baseball Advanced Media, Inc.
75 9th Avenue, Fifth Floor
New York, New York 10011
États-Unis d'Amérique
Tél. : 212-485-3452
Tlcp. : 212-485-8111
Mél. : Mike.Mellis@mlb.com
Site Web : <http://mlb.mlb.com/>

Robert Garrett and Michele Woods
Arnold & Porter LLP
555 12th Street, N.W.
Washington, D.C. 20004
États-Unis d'Amérique
Tél. : 202-942-5000
Tlcp. : 202-942-5999
Mél. : Robert_Garrett@aporter.com,
Michele_Woods@aporter.com
Site Web : <http://www.arnoldporter.com/>

Knowledge Ecology International (KEI)

Knowledge Ecology International (KEI) est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale disposant de bureaux à Washington (États-Unis d'Amérique), à Genève (Suisse) et à Londres (Royaume-Uni) (www.keionline.org). KEI recherche les meilleures solutions, y compris les nouvelles, pour la gestion des ressources cognitives. Knowledge Ecology International entreprend et publie des travaux de recherche, invente de nouvelles solutions, participe aux campagnes mondiales de défense de l'intérêt public, donne des conseils techniques aux gouvernements, aux ONG et aux entreprises, renforce la transparence des décisions de politique générale, surveille les actions des principales parties prenantes et met à la disposition des personnes intéressées un cadre pour l'examen des questions relatives à l'écologie du savoir.

KEI est une entité juridique relativement nouvelle (enregistrée à Washington en août 2006) mais le Consumer Project on Technology (CPTech), qui constitue désormais un projet de KEI, participe aux réunions de l'OMPI en qualité d'observateur ad hoc depuis 2003. En tant que membre de la Civil Society Coalition, il participe en outre activement aux travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes.

Comme CPTech, KEI a apporté de nombreuses contributions au débat et espère que cette nouvelle entité juridique lui permettra de poursuivre ses objectifs, afin de veiller à ce que les négociations sur les droits de propriété intellectuelle ne portent pas atteinte aux arrangements internationaux existants, notamment en ce qui concerne l'intérêt public. KEI entend également faciliter le rôle constructif joué par l'OMPI dans l'examen des questions relatives aux politiques de développement et à la mise en œuvre des éléments de flexibilité prévus dans l'Accord sur les ADPIC. Ses domaines d'intérêt comprennent le droit d'auteur et les droits connexes, les brevets, l'application des droits, ainsi que le développement et la gestion collective des droits de propriété intellectuelle.

Le Conseil d'administration de KEI est constitué de Sakiko Fukuda-Parr (États-Unis d'Amérique), Tim Hubbard (Royaume-Uni) et Colleen Daniels (Australie). L'organisation comprend le personnel international ci-après :

à Washington :

James Love, directeur (États-Unis d'Amérique)

Manon Ress, directrice, projets relatifs à la société de l'information (France/États-Unis d'Amérique)

Judit Rius Sanjuan, conseillère en droit international (Espagne)

Ben Krohmal, coordonnateur, projet sur l'innovation médicale (États-Unis d'Amérique)

Malini Aisola, auxiliaire de recherche (Inde)

David Serafino, auxiliaire de recherche (États-Unis d'Amérique)

en Europe :

Michelle Childs, représentante à Londres et responsable des affaires européennes (Royaume-Uni)

en Suisse :

Thiru Balasubramaniam, représentant à Genève (Sri Lanka)

Spring Gombe, analyste des politiques de santé (Kenya/États-Unis d'Amérique)

Coordonnées complètes :

Knowledge Ecology International
1621 Connecticut Ave, NW Suite 500
Washington DC, 20009
États-Unis d'Amérique
Tél. : +1 202 332 2670
Contact : Manon Ress, manon.ress@keionline.org
www.keionline.org

Knowledge Ecology International
1 Route des Morillons,
CP 2100,
1211 Genève 2
Suisse
Tél. : +41 22 791 6727
Contact : Thiru Balasubramaniam, thiru@keionline.org

Sports Rights Owners Coalition (SROC)

Sports Rights Owners Coalition (SROC) vise une reconnaissance appropriée de la valeur du sport par les gouvernements des pays du monde entier et une protection effective des droits par la législation. Les membres de la SROC s'efforcent d'inciter les gouvernements nationaux et les organisations créées en vertu de traités internationaux telles que l'Union européenne, l'OMC et l'OMPI à :

- reconnaître pleinement, protéger et promouvoir la nature particulière du sport et des droits qui s'y rattachent;
- assurer une protection complète des droits des organisations sportives, notamment en ce qui concerne leur nom, leur logo et leurs marques;
- prévenir le piratage des retransmissions de manifestations sportives;
- prohiber le marketing insidieux et la revente illicite de billets; et
- établir pour les paris sportifs un régime préservant l'intégrité du sport et assurant aux organisations sportives un retour équitable sur l'utilisation de leurs manifestations par les organismes de paris.

La SROC constitue une enceinte dans le cadre de laquelle les organismes sportifs peuvent partager des informations et des données d'expérience. La coalition vise en particulier à favoriser :

- l'examen et le partage de pratiques recommandées sur les principales questions juridiques, politiques et réglementaires;
- la sensibilisation aux nouveautés et aux innovations dans le domaine des droits sur les manifestations sportives; et
- les mesures conjointes prises par les organismes sportifs pour protéger et promouvoir leurs droits.

Les principaux objectifs de la SROC sont d'assurer une reconnaissance appropriée de la valeur du sport par les gouvernements du monde entier et une protection effective des droits des organismes sportifs en vertu de la législation nationale et internationale. Comme indiqué ci-dessus, les membres de la coalition sont particulièrement soucieux de lutter contre le piratage de leurs compétitions. À cet égard, le projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion actuellement examiné dans le cadre du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes revêt une grande importance pour tous les membres de la SROC. Ceux-ci considèrent que le traité pourrait jouer un rôle important dans la lutte mondiale contre le piratage et partagent les préoccupations des radiodiffuseurs concernant le piratage de leurs signaux et l'insuffisance de la Convention de Rome pour lutter contre cette forme de piratage. Ils se féliciteraient d'un traité répondant clairement à ces préoccupations sans toutefois interférer avec les arrangements contractuels conclus entre ces titulaires de droits et les radiodiffuseurs.

Les membres de la SROC sont des organisations sportives internationales et nationales du monde entier, dont certaines parmi les plus renommées. Au niveau international : International Cricket Council, International Tennis Federation, International Olympic Committee, Formula One, International Rugby Board, FIFA, 6 Nations Rugby, European Professional Football Leagues, IAAF Athletics, International Federation of Horseracing

Authorities, Ryder Cup, PGA Tour Australasia, UEFA, World Marathon Majors et World Snooker. Au niveau national : Tour de France, Fédération Française de Tennis, Cricket Australia, Bundesliga allemande, English Premier League, Tennis Australia et Ligue de football professionnel.

Coordonnées complètes :

Oliver Weingarten, Solicitor – Commercial and Intellectual Property
SROC
Care of the Premier League
30 Gloucester Place
Londres, W1U 8PL
Royaume-Uni
Tél. : +44 20 7864 9127
Tlcp. : +44 20 7864 9227
Mél. : sportsrights@googlemail.com

[Fin de l'annexe et du document]